

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2024\_004

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 mars 2024

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 10  
de Votants 11

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA, Monsieur Jean-Marie MARTIN.

#### OBJET :

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif, et affectation des résultats 2023.**

Etaient présents : BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine, VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 15/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MARTIN, adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		304 077.43	158 058.50		158 058.50	304 077.43
Opérations de l'exercice	1 070 972.47	1 172 786.11	690 820.81	1 124 478.01	1 761 793.28	2 297 264.12
<b>TOTAUX</b>	<b>1 070 972.47</b>	<b>1 476 863.54</b>	<b>848 879.31</b>	<b>1 124 478.01</b>	<b>1 919 851.78</b>	<b>2 601 341.55</b>
Résultat de clôture		405 891.07		275 598.70		681 489.77
				Restes à réaliser	382 544.00	
				Besoin/excédent de financement Total		298 945.77
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		238 806.00

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/03/2024 004-210400479-20240319-DE_2024_004-DE

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
405 891.07	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

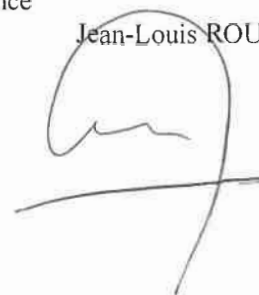
Pc | Le Maire

Jean-Marie MARTIN

Secrétaire de séance

Jean-Louis ROUSSELET





RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/03/2024
004-210400479-20240319-DE_2024_004-DE